

La biodiversité : relever le défi sociétal

Déclaration du groupe des professions libérales

À l'heure où chacun aspire à une meilleure qualité de vie, où le besoin de « nature » est grandissant, nos modes de consommation ou de production fragilisent, dégradent, menacent notre environnement : destruction et fragmentation des milieux naturels liés à une urbanisation croissante, liés au développement des infrastructures de transport et à la surexploitation d'espèces sauvages (surpêche, déforestation...) pollution d'origines domestique, industrielle ou agricole, introduction d'espèces exotiques envahissantes, changement climatique etc.

Par nos comportements, nous gaspillons notre capital naturel. Le phénomène est silencieux, insidieux, invisible. Nous ne mesurons pas, à leur juste valeur, les effets économiques et sociaux induits et l'urgence à agir. Chacun a sa part de responsabilité, individuelle et collective. La richesse de notre patrimoine naturel et les menaces qui pèsent sur lui confèrent à notre pays, mais aussi à nos partenaires européens et au monde entier, une responsabilité particulière. La biodiversité ne connaît pas de frontière.

Riche de quatre zones biogéographiques en métropole (alpine, continentale, atlantique et méditerranéenne), et cinq en Outre-mer (sub-boréale, tropicale, équatoriale, australe et antarctique) qui font partie des « points chauds » les plus menacés de la planète, la France s'est engagée à Nagoya. Elle doit aller maintenant plus loin et se donner les moyens d'en appliquer les objectifs. Au niveau européen, elle doit s'impliquer davantage et être force de propositions.

Les professionnels libéraux ont déjà pris conscience au travers l'exercice de leur métier, du bien-fondé de la nécessaire préservation de la biodiversité. Ils se sont mobilisés dans ce sens, qu'ils soient médecins, vétérinaires ou architectes.

Les médecins, par exemple, diagnostiquent quotidiennement des maladies liées aux diverses pollutions, et constatent que certaines pathologies infectieuses émergentes sont liées à des pertes de diversité biologique. La biodiversité, dont le milieu marin par exemple, offre de formidables opportunités en matière de recherche médicale. Les professions libérales ne peuvent qu'appuyer l'avis lorsqu'il encourage les nécessaires efforts de l'État en faveur de la recherche, notamment la recherche fondamentale.

Les métiers du cadre de vie, qu'ils soient architectes, ingénieurs, urbanistes, paysagistes sont déjà engagés dans des projets à haute qualité environnementale, avec l'ensemble du monde du bâtiment. Mais nous déplorons le manque de moyens attribués aux études urbaines afin que celles-ci intègrent sérieusement les questions de biodiversité. Par

ailleurs, dans les projets d'aménagement, force est de constater que, pour des raisons d'intérêts économiques de court terme, les questions de biodiversité sont souvent négligés, occultant ainsi les coûts différés sur le long terme.

Les métiers du droit mesurent la valeur de la biodiversité à travers les décisions de justice concernant la réparation des dégâts qui lui sont causés. Sans oublier les métiers du chiffre, concernés par la fiscalité écologique.

Toutes nos professions sont impactées par la biodiversité, à travers leur exercice professionnel. Le groupe des professions libérales incitera les instances dirigeantes de l'UNAPL à s'investir dans les objectifs de la SNB, car biodiversité et bien-être humain sont intimement liés.

La biodiversité est partout, au cœur de nos vies. Elle était jusqu'à présent l'affaire d'un petit nombre d'experts. L'avis devrait faire prendre conscience qu'elle représente bien un enjeu de société. Le groupe des professions libérales l'a voté et espère pouvoir, avec la section, suivre la prise en compte de ses recommandations, et faire un état des lieux à la fin de l'année 2013.